

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 17. Februar 1993

Rapport écrit du Conseil fédéral du 17 février 1993

L'auteur de la motion prévoit deux propositions alternatives visant l'une un projet d'arrêté reposant la question de l'EEE, la seconde la recherche de toute autre forme appropriée d'intégration européenne de la Suisse. Il convient donc de donner une réponse à chacune des deux, compte tenu des récents développements évoqués dans la motion.

S'agissant de la proposition d'une seconde soumission de la question de l'EEE, il convient de relever que tous les autres Etats signataires de l'Accord sur l'EEE sont déterminés à faire entrer ce dernier en vigueur – sans la Suisse – dès que possible, soit peut-être le 1er juillet 1993 déjà. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la CE considèrent que l'éventualité d'une négociation ultérieure de l'accession de la Suisse à l'Accord sur l'EEE dépendra de son caractère durable ou non. Si nos principaux partenaires de l'AELE (Autriche, Suède, Finlande et Norvège) devenaient membres de la CE en 1995/96 comme cela paraît possible, l'EEE n'y survivrait peut-être pas et en tous les cas pas avec la structure institutionnelle que la Suisse a si difficilement négociée en 1990–1992 (risque de remise en cause de l'existence de l'Autorité de surveillance et de la Cour AELE au profit de la Commission et de la Cour de justice des CE).

Par ailleurs, plus longue sera la période entre le 31 juillet 1991 (date correspondant à l'acquis le plus récent intégré dans l'Accord sur l'EEE) et la date d'accession de la Suisse à l'Accord, plus difficiles seront pour nous l'acceptation et la digestion des centaines d'actes communautaires intégrés dans l'intervalle dans l'Accord sur l'EEE. Compte tenu du vote du 6 décembre 1992, la Suisse n'aura eu aucune possibilité d'influencer ces nouveaux actes d'une quelconque façon.

En ce qui concerne les possibilités d'obtenir de la CE, de ses Etats membres et de nos partenaires de l'AELE des améliorations substantielles de l'Accord sur l'EEE en vue de s'assurer le soutien de la double majorité des cantons et des citoyens, elles devront être évaluées sur la base, d'une part, des propositions d'améliorations qui seront formulées et, d'autre part, des intérêts de nos partenaires à nous voir, le cas échéant, rejoindre l'EEE. Selon les signaux qui nous ont été donnés à ce jour, il paraît guère réaliste de compter sur les concessions de nos partenaires en vue d'obtenir un nouvel Accord sur l'EEE prenant en considération les critiques exprimées par les opposants à l'EEE.

Le Conseil fédéral tiendra le Parlement régulièrement informé sur les positions des parties contractantes à l'Accord sur l'EEE quant à une éventuelle accession de la Suisse à l'EEE suite à une initiative constitutionnelle à cet effet.

Pour ce qui touche la proposition visant à développer toute autre forme appropriée d'intégration européenne de la Suisse, le Conseil fédéral est en train de préparer un message dans lequel les grandes lignes de sa politique d'intégration après le rejet de l'EEE seront présentées. Il adressera ce message aux Chambres début mars 1993. L'auteur de la motion recevra ainsi une réponse circonstanciée.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

Präsident: Der Vorstoss wird von Herrn Keller Rudolf bekämpft. Die Diskussion wird verschoben.

Verschoben – Renvoyé

92.3478

Motion Ruf

Mittel- bis langfristige Energieplanung Energie. Planification à moyen et à long termes

Wortlaut der Motion vom 2. Dezember 1992

Der Bundesrat wird beauftragt, im Zusammenhang mit den vorgesehenen Massnahmen zur Reduktion der CO₂-Emissionen (und damit zur Reduktion des Verbrauchs von fossilen Brennstoffen) eine mittel- bis langfristige Energieplanung zu erstellen, mit der Zielsetzung, sukzessiv das Erdöl als Energiequelle zu verlassen, einerseits im Interesse der Umwelt, andererseits um die Energieabhängigkeit unseres Landes zu vermindern.

Texte de la motion du 2 décembre 1992

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un plan énergétique à moyen et long termes, parallèlement aux mesures visant à réduire les émissions de CO₂ (et donc, du même coup, la consommation de combustibles fossiles). Le but de ce plan est d'abandonner progressivement le pétrole au profit d'autres sources d'énergie, d'une part pour protéger l'environnement, d'autre part pour réduire la dépendance énergétique de notre pays.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bischof, Borradori, Keller Rudolf, Maspoli, Stalder, Steffen (6)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Der Urheber verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 3. Februar 1993

Rapport écrit du Conseil fédéral

du 3 février 1993

Der Bundesrat hat seine Ziele zur Verminderung der CO₂-Reduktionen festgelegt und verschiedentlich bekanntgegeben, zuletzt anlässlich der Umweltgipfelkonferenz in Rio de Janeiro im Juni 1992. Gemäss dem Aktionsprogramm «Energie 2000» soll der Verbrauch von fossilen Energien bis zum Jahre 2000 auf dem Niveau von 1990 mindestens stabilisiert und anschliessend reduziert werden. Zur Verwirklichung dieser Ziele hat der Bundesrat im Februar 1991 das Aktionsprogramm «Energie 2000» beschlossen. Ueber den Stand des Programms gibt der im September 1992 veröffentlichte zweite Jahresbericht Auskunft. Danach müssen die Anstrengungen auf allen Stufen (Bund, Kantone, Gemeinden, Wirtschaft und Private) noch wesentlich verstärkt werden, damit die Ziele von «Energie 2000» erreicht werden können. Der Bundesrat steht nach wie vor zu diesem Programm. Er will es verwirklichen. Das Aktionsprogramm «Energie 2000» entspricht der vom Motionär geforderten mittel- bis langfristigen Energieplanung.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Der Bundesrat ist bereit, die Motion entgegenzunehmen, und beantragt, sie als erledigt abzuschreiben.

Abgeschrieben – Classé

Motion Ruf Mittel- bis langfristige Energieplanung

Motion Ruf Energie. Planification à moyen et à long termes

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3478
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	579-579
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 439

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.